



COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES THONIDÉS DE
L'ATLANTIQUE

Communiqué de presse de l'ICCAT

L'ICCAT a approuvé un nouveau plan de gestion des thonidés tropicaux et a amendé la Convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique, qui donne mandat de gérer les requins et les raies océaniques

26^e réunion ordinaire de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique

25 novembre 2019, Palma de Majorque, Espagne - A quelques kilomètres de l'une des frayères préférées du "roi des mers", le thon rouge de l'Atlantique, dans la belle ville de Palma de Majorque (îles Baléares, Espagne), l'ICCAT (Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique) a adopté un nouveau programme pluriannuel de conservation et de gestion des thonidés tropicaux. En outre, l'ICCAT a décidé d'amender la Convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique, qui modernise la Commission et fournit à l'ICCAT le mandat de gérer les espèces océaniques, pélagiques et de grands migrateurs de requins et de raies.

La magnifique Baie de Palma (Iles Baléares, Espagne) a accueilli la 26^e réunion ordinaire de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT). Palma de Majorque a été officiellement fondée par les Romains en 123 av. J.-C. et était le port utilisé pour se rendre en Afrique. Le « Roi des mers », le thon rouge de l'Atlantique et de la Méditerranée visite ses eaux régulièrement car les Îles Baléares constituent l'une de ses zones de frai favorites.

La Commission s'est réunie dans le but d'évaluer les résultats du plan de travail de 2019 ainsi que l'état actuel de l'application des mesures réglementaires en vigueur, et d'établir des mesures de conservation et de gestion pour l'avenir. En 2019, des évaluations scientifiques complètes de stock ont été réalisées pour deux espèces : l'**albacore** (*Thunnus albacares*) et le **makaire blanc** (*Tetrapturus albidus*), tandis que de nouvelles projections ont été fournies pour le **requin-taube bleu** (*Isurus oxyrinchus*). Au total, 12 nouvelles Recommandations et cinq Résolutions ont été adoptées, couvrant plusieurs questions relatives à la conservation des thonidés et des espèces apparentées de l'Atlantique ainsi qu'à la gestion des pêcheries.

La Commission a finalisé le Protocole amendant la Convention pour la conservation des thonidés de l'Atlantique, qui a été élaboré au cours de ces six dernières années. Le nouveau texte modernise la Commission et lui fournit le mandat de gérer les requins et les raies océaniques.



COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE

Une vague de coopération a permis d'améliorer considérablement les discussions et l'adoption d'un nouveau programme pluriannuel de conservation et de gestion des thonidés tropicaux. La Commission a convenu d'un TAC pour le thon obèse de 62.500 t au titre de 2020 et de 61.500 t au titre de 2021. Le TAC annuel pour l'albacore demeurera au niveau actuel de 110.000 t. De surcroît, afin de réduire la mortalité par pêche des juvéniles de thon obèse et d'albacore, il a été décidé de réduire le nombre maximal de dispositifs de concentration du poisson (DCP) déployés par les navires et d'interdire l'utilisation des DCP pendant deux mois en 2020 et trois mois en 2021. Début 2020, la Commission examinera des mesures supplémentaires pour le programme pluriannuel de conservation et de gestion des thonidés tropicaux.

Plusieurs mesures de conservation et de gestion ont été adoptées pour les requins, le requin-taupe bleu bénéficiant d'une attention spéciale. La Commission n'est pas parvenue à un consensus sur les limites de capture annuelles, mais elle a décidé d'imposer des restrictions aux navires en ce qui concerne la capture et la rétention à bord, le transbordement ou le débarquement du requin-taupe bleu de l'Atlantique Nord. La Commission a également décidé de tenir une réunion intersessions en 2020 afin d'élaborer et de proposer des mesures supplémentaires en vue d'atteindre les objectifs de conservation et de gestion pour ce stock. Pour la première fois, l'ICCAT a établi des TAC annuels pour le requin peau bleue, de 39.102 t pour l'Atlantique Nord et de 28.923 t pour l'Atlantique Sud.

L'ICCAT a également convenu de nouveaux programmes de rétablissement pour le makaire bleu et le makaire blanc/makaire épée, assortis de limites annuelles de 1.670 t pour le makaire bleu et de 355 t pour le makaire blanc/makaire épée, à compter de 2020.

Le Comité d'application a fait remarquer que quelques améliorations avaient vu le jour de manière générale dans l'application et que des progrès avaient été accomplis en ce qui concerne un plan stratégique pour les futures réunions ; il a également été décidé de poursuivre les travaux sur le système de déclaration en ligne. La Commission a également pris des mesures supplémentaires de suivi, contrôle et surveillance (MCS) sur les observations de navires et d'importantes améliorations ont été apportées à la sécurité des observateurs.

Par ailleurs, les mandataires de la Commission ont reçu un deuxième mandat de deux ans.

La 26e réunion ordinaire de l'ICCAT a été ouverte par Mme Francina Armengol Socias, Présidente du Gouvernement des Baléares, qui a souhaité la bienvenue aux 680 délégués des 47 Parties contractantes, deux Parties, Entités ou Entités de pêche non-contractantes coopérantes et observateurs de six Parties non-contractantes coopérantes, six organisations internationales et 22 organisations non-gouvernementales. Le Ministre espagnol de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation par intérim, M. Luis Planas, a également assisté à la cérémonie d'ouverture. Dans son discours final, M. Raul Delgado, Président de l'ICCAT, a remercié toutes les Parties contractantes pour l'engagement dont elles ont fait preuve dans leurs travaux et leur bonne volonté pour assurer la réalisation des objectifs de cette Commission : la conservation des stocks de thonidés et d'espèces apparentées. Il a également signalé que l'ICCAT a besoin d'une gestion saine des pêcheries pour contribuer efficacement aux moyens d'existence des populations.

Finalement, l'ICCAT souhaite exprimer sa plus sincère reconnaissance au Gouvernement espagnol et à l'Union européenne et à toutes les personnes qui, directement ou indirectement, à titre individuel ou en qualité de représentants, ont rendu possible cette réunion.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter : Camille Jean Pierre Manel, Secrétaire exécutif de l'ICCAT :



**COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES THONIDÉS DE
L'ATLANTIQUE**

Tél : +34 91 416 56 00, Email: camille.manel@iccat.int; www.iccat.int



COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE

26^e réunion ordinaire de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique

Liste des recommandations et résolutions adoptées

- *Recommandation de l'ICCAT sur les espèces considérées comme étant des thonidés et des espèces voisines ou des élasmobranches océaniques, pélagiques et hautement migratoires*
- *Recommandation de l'ICCAT visant à poursuivre l'élaboration d'un système de déclaration en ligne intégré*
- *Recommandation de l'ICCAT sur l'observation des navires*
- *Recommandation de l'ICCAT visant à protéger la santé et à garantir la sécurité des observateurs dans le cadre des programmes régionaux d'observateurs de l'ICCAT*
- *Recommandation de l'ICCAT sur les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés de quelque autre manière*
- *Recommandation de l'ICCAT visant à remplacer la Recommandation 16-01 de l'ICCAT sur un programme pluriannuel de conservation et de gestion pour les thonidés tropicaux*
- *Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 18-02 établissant un plan pluriannuel de gestion du thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée*
- *Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 16-12 concernant des mesures de gestion aux fins de la conservation du requin peau bleue de l'Atlantique Nord capturé en association avec les pêcheries de l'ICCAT*
- *Recommandation de l'ICCAT sur des mesures de gestion pour la conservation du requin peau bleue de l'Atlantique Sud capturé en association avec les pêcheries de l'ICCAT*
- *Recommandation de l'ICCAT visant à établir des programmes de rétablissement pour le makaire bleu et le makaire blanc/makaire épée*
- *Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 17-02 de l'ICCAT sur la conservation de l'espadon de l'Atlantique Nord*
- *Recommandation de l'ICCAT sur la conservation du stock de requin-taupe bleu de l'Atlantique Nord capturé en association avec les pêcheries de l'ICCAT*
- *Résolution de l'ICCAT concernant la participation des Entités de pêche dans le cadre de la Convention amendée de l'ICCAT*
- *Résolution de l'ICCAT sur l'harmonisation et l'amélioration de la sécurité des observateurs*
- *Résolution amendant la Résolution 18-11 de l'ICCAT établissant un programme pilote d'échange volontaire de personnel d'inspection dans les pêcheries gérées par l'ICCAT*
- *Résolution de l'ICCAT portant création d'un Groupe de travail de l'ICCAT sur des mesures de contrôle et de traçabilité concernant le thon rouge*
- *Résolution de l'ICCAT sur l'élaboration d'objectifs de gestion initiaux s'appliquant à l'espadon de l'Atlantique Nord*